

44 - 25/05/2023 INSTALLATION D'UN NOUVEAU SYSTEME DE CHAUFFAGE A L'ECOLE CURIE PASTEUR (4).

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées Orientales Commune d'ARGELES-SUR-MER	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE " ACTES " : 1.1 Marchés Publics	DECISION MUNICIPALE N° 44
--	---	---------------------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22, et son alinéa numéro : 4

Vu la délibération du Conseil Municipal d'Argelès-sur-Mer en date du 23 mai 2020 énumérant les attributions déléguées au Maire, ou à un adjoint subdélégué, pour la durée du mandat municipal,

Vu les autorisations budgétaires en cours,

Le Maire d'Argelès-sur-Mer DECIDE :

OBJET : INSTALLATION D'UN NOUVEAU SYSTEME DE CHAUFFAGE A L'ECOLE CURIE PASTEUR

Article 1 :	Dans le cadre d'un marché public passé en procédure adaptée pour les travaux d'installation d'un nouveau système de chauffage à l'école Curie Pasteur, une seule offre a été déposée. Elle a été jugée inacceptable par le service technique en charge du marché, car largement supérieure à l'estimation et au budget prévu pour cette opération. La procédure a donc été déclarée infructueuse. Une seconde mise en concurrence sans publicité a été réalisée. Il a été retenu la société "SAS CHAUFFAGE CLIMATISATION IBANEZ" (66240 SAINT-ESTEVE) pour un montant total de 237 092,00 euros HT et un délai d'exécution de 5 semaines.
--------------------	--

Fait à Argelès-sur-Mer, le : 25/05/2023.

Acte exécutoire consécutivement à sa publication et à sa transmission en Préfecture des Pyrénées Orientales.

Le :

Certifié exact.

ACTE PUBLIÉ

En date du 31/06/2023

Peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Par Antoine PARRA Marie

Le Maire,

Antoine PARRA.



REÇU EN PREFECTURE

Le 01/06/2023

Application approuvée E-le-piste.com